



Envoyé en préfecture le 13/05/2025
Reçu en préfecture le 13/05/2025
Publié le
ID : 038-213805161-20250513-25DEC20-AU

décision du maire

N°25DEC020
12 mai 2025

Administration générale

Vente de biens mobiliers

Le maire de la Commune,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 2122.22 et L. 2122.23,

Pages :
1/1

Vu la délibération en date du 25 mars 2024 portant délégations données au maire au titre de l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales,

Pièce jointe :

Décide

**Télétransmis en
préfecture le :**

Article 1 : de vendre le bien mobilier suivant :

- Le véhicule RENAULT CLIO immatriculé 987 CXJ 38, inscrit sous le numéro d'inventaire 20070102, à la société FAURE Laurent sise Esperonne 07660 LANARCE pour un montant total de 1762 euros

Article 2 : Il sera rendu compte de cette décision lors du prochain conseil municipal.

Monsieur le maire,
Bertrand Spindler

